

F

1 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

**SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML**  
**Art.: 44138**

Utilisation de la substance/préparation

Produit d'étanchéité

Identification de la société/entreprise

Berner s.a.r.l., ZI Les Manteaux, F-89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex  
Téléphone +33 38 69 94 400, Télécopieur +33 38 69 94 444  
contract@berner.fr www.berner.fr

Importateur CE voir point 16 de cette fiche CE de données de sécurité

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Tél.: ---

ORFILA (France) +33 (0)1.45.42.59.59

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél. +33 38 69 94 400

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Pour l'homme**

Voir point 11 et 15.

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Peuvent apparaître:

Réaction allergique possible.

**Pour l'environnement**

Voir point 12.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description gén.:

Siloxane de polydiméthyle

Agents auxiliaires

F

2 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

Agents de réticulation

Désignation chimique			
Quantité en %	Symboles Numéro d'enregistrement (ECHA)	Les phrases R DNEL	EINECS, ELINCS PNEC
Oximosilane			
1 - 5	Xn	48/22-53	423-580-0

Texte intégral des phrases R, voir rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

##### 4.1 Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

##### 4.2 Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

##### 4.3 Contact avec la peau

Essuyer avec précaution les restes du produit avec un chiffon doux et sec.

Laver abondamment à l'eau et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

##### 4.4 Ingestion

Consulter immédiatement le médecin

avoir la fiche de données sur soi.

Ne pas provoquer de vomissement.

##### 4.5 Moyens spéciaux nécessaires pour les premiers secours

n.e.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyen d'extinction approprié

CO2

Mousse

Poudre d'extinction

Jet d'eau pulvérisé

##### 5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun

##### 5.3 Danger particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle,

##### aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote

Produits de pyrolyse toxiques.

Possible par traces:

Formaldéhyde

##### 5.4 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.

F

3 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

Appareils respiratoires autonomes.

## 5.5 Autres indications

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Voir rubrique 13, ainsi que l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.1 Les précautions individuelles

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Le cas échéant, faire attention au risque de glissement.

### 6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

### 6.3 Les méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement et éliminer selon le point 13.

Nettoyer immédiatement les surfaces salies.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Manipulation

Informations pour une manipulation

sans danger:

Voir point 6.1

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

### 7.2 Stockage

Exigences relatives aux entrepôts et

réipients:

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Conteneurs appropriés:

Matière synthétique

Conditions de stockage particulières:

Voir point 10

A protéger contre l'humidité et stocker fermé.

A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.

Stocker à température ambiante.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

F

Désignation  
chimique

Formaldéhyde

Ⓔ

4 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
 SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
 Art.: 44138

VME: 0,5 ppm (VME)	VLE: 1 ppm (VLCT)	VNJD: 0,3 ppm (TLV-C, ACGIH)
IBE: ---	Autres informations: C3, TMP n° 43, FT n° 7 / SEN, A2 (ACGIH)	

<b>Ⓔ Désignation chimique</b>	Dioxyde de silicium	
VME: 10 mg/m3 (ACGIH), 4 mg/m3 E (AGW)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: DFG, Y (AGW)	

Ⓔ VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

Protection respiratoire: Normalement pas nécessaire.

Protection des mains: Normalement pas nécessaire.

Crème protectrice pour les mains recommandée.

En cas de contact de longue durée:

Le cas échéant

Gants en caoutchouc (EN 374).

Protection des yeux:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN 344, vêtement de protection à manches longues)

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Dans les préparations,

la sélection a été effectuée de bonne foi, en tenant compte des informations relatives aux composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture,

des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité,

laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur

utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage

F

5 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

et respecter cette indication.

## 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

n.d.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	En fonction de la spécification
Odeur:	Caractéristique
Valeur du pH non dilué:	n.d.
Point/intervalle d'ébullition (en°C):	n.d.
Point/intervalle de fusion (en°C):	n.d.
Point d'éclair (en°C):	> 100
Propriétés comburantes:	Non
Pression de vapeur:	n.e.
Densité (g/ml):	1,25 g/ml
Hydrosolubilité:	Insoluble
Viscosité:	n.e.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Conditions à éviter

Voir point 7

Peu probable en cas de stockage et de manipulation appropriés (stable).

Eviter l'action de l'humidité et de l'eau.

Echauffement

### Matières à éviter

Voir aussi point 7.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

Eviter tout contact avec des acides forts.

Eviter tout contact avec des alcalis forts.

### Produits de décomposition dangereux

Voir point 5.3

T > 150°C:

Formaldéhyde

En cas de contact avec de l'eau :

2-Butanone-oxime

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë et effets immédiats

Ingestion, LD50 Rat oral (mg/kg): n.d.

Inhalation, LC50 Rat inhalation (mg/l/4h): n.d.

Contact avec la peau, LD50 Rat dermal (mg/kg): n.d.

Contact avec les yeux: n.d.

### Effets retardés et chroniques

Sensibilisation: n.e.

Effets cancérogènes: n.e.

Effets mutagènes: n.e.

Effets toxique pour la reproduction: n.e.

Effets narcotiques: n.e.

### Autres indications

F

6 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

Classification selon la procédure de calcul.

Peuvent apparaître:

Irritation des yeux.

Irritation de la peau.

Pendant le traitement du produit, des gaz/vapeurs dangereux se dégagent.

2-Butanonoxime

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne):	1
Auto-évaluation:	Oui (VwVwS)
Persistance et dégradabilité:	Une biodégradation notable n'est pas usuelle.
La part de polymères est difficile à éliminer.	
Comportement dans les installations de traitement d'eaux usées:	Séparation mécanique possible.
Selon la formule, ne contient pas d'AOX.	
Toxicité aquatique:	n.d.
Écotoxicité:	n.d.
Accumulation:	Polydiméthylsiloxane, Aucun danger connu
Autres effets nocifs:	Ne détruit pas l'ozone.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Pour la substance / préparation / résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce

produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

07 02 17 déchets contenant des silicones autres que ceux mentionnés sous 07 02 16

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

### 13.2 concernant les emballages contaminés

Voir point 13.1

Respecter les prescriptions administratives locales

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.

15 01 02 emballages en matières plastiques

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Informations générales

Numéro NU: n.a.

### Transport routier / transport ferroviaire (ADR/RID)

Classe/groupe d'emballage: n.a.

Code de classification: n.a.

LQ: n.a.

### Transport par navire de mer

IMDG-Code: n.a. (classe/groupe d'emballage)

Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.

F

7 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

## Transport aérien

IATA: n.a. (classe/danger secondaire/groupe d'emballage)

## Indications supplémentaires:

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CE

(67/548/CEE et 1999/45/CE)

Symboles: N'est pas applicable

Indications de danger: ---

Les phrases R:

Les phrases S:

Suppléments:

Contient du (de la)

2-Butanone-oxime

Peut déclencher une réaction allergique.

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Respecter les limitations: n.a.

VOC 1999/13/EC 3% w/w

## 16. AUTRES DONNÉES

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Classe de stockage de la VCI (règlement

d'Allemand): 10 - 13

Points révisés: 9

Les phrases suivantes représentent les phrases R en toutes lettres des ingrédients (cités sous le numéro 2).

48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Berner Gesellschaft m.b.H.  
Industriezeile 36  
A - 5280 Braunau / Inn  
Tel +43 77 22 800 508  
Fax +43 77 22 800 184  
berner@berner.co.at  
www.berner.co.at

Berner Belgien NV/SA  
Bernerstraat 1  
B - 3620 Lanaken  
Tel +31 45 533 93 133(8.00h-  
16.00h)  
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-  
8.00h)  
Fax +31 455 33 92 43  
info@berner.be  
www.berner.be

Montagetchnik Berner AG  
Kägenstr. 8  
CH - 4153 Reinach / Bl. 1  
Tel +41 61 71 59 222  
Fax +41 61 71 59 333  
berner-ag@berner-ag.ch  
www.berner-ag.ch

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007  
SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML  
Art.: 44138

Berner spol. s r.o.  
Jinonická 80  
CZ - 158 00 Praha 5  
Tel +420 225 390 692  
Fax +420 225 390 660  
berner@berner.cz  
www.berner.cz

Berner Montaje y Fijación, S.L.  
Polígono Industrial "La Rosa VI"  
C/ Albert Berner, 2  
E-18330 Chauchina-Granada-  
España  
Tel +34 958 060224  
Fax +34 958 060295  
berner-spain@berner.es  
www.berner.es

Berner Kft  
Táblás u. 34  
H - 1097 Budapest  
Tel +36 (1) 347 1059  
Fax +36 (1) 347 1054  
info@berner.hu  
www.berner.hu

Berner S.p.A.  
Via dell 'Elettronica 15  
I - 37139 Verona  
Tel +39 04 58 67 01 11  
Fax +39 04 58 67 01 34  
info@berner.it  
www.berner.it

Berner Succ. Luxembourg  
105, Rue des Bruyères  
L - 1274 Howald  
Tel +31 45 533 93 133 (8.00h-  
16.00h)  
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-  
8.00h)  
Fax +31 455 33 92 43  
info@berner.lu  
www.berner.lu

Berner A/S  
Kirkeveien 185  
N - 1371 Asker  
Tel +45 99361 548  
Fax +45 98919 15 22  
berner@berner.no  
www.berner.no

Berner Lda.  
Edifício Berner  
Avenida Amália Rodrigues, 3510  
Manique de Baixo  
P - 2785-738 São Domingos de  
Rana  
Tel +35 12 14 48 90 98  
Fax +35 12 14 48 90 69  
berner-portugal@berner.pt  
www.berner.pt

Berner Polska Spółka z o.o.  
Ul. Wielicka 44c  
PL - 30-552 Kraków  
Tel +48 12 65 54 319  
Fax +48 12 65 52 857  
office@berner.com.pl  
www.berner.com.pl

Albert Berner Montagetechnik AB  
Kumla Gärdsväg 18  
S - 14563 Norsborg  
Tel +45 99361 548  
Fax +45 98919 15 22  
info@berner.se  
www.berner.se

Berner SK  
Berner s r.o.  
Jesenského 1  
962 12 Detva  
Tel (+421) 45 5410 245  
Fax (+421) 45 5410 255  
Berner@berner.sk  
www.berner.sk

UAB "Albert Berner"  
Mr. Linardas Gecas  
Pirmūnø g. 66  
LT-09131 Vilnius  
TEL: +370-5-2104355  
FAX: +370-5-2350020  
linardas.gecas@t3technika.lt  
www.berner.lt  
Pagalbos telefonas (24h): 8-5-  
2362052

Puijon Pultti  
Volltikatu 6  
FI-70700 Kuopio  
Tel +358 207 590 220  
Fax +358 207 590 221  
www.pultti.com

Mitras d.o.o  
Brdnikova ulica 34e  
1000 Ljubljana  
Slovenia  
Tel. +386-1-256-62-46  
Fax. +386-1-256-62-45  
mitras@siol.com

EKO-Trade d.o.o  
Glavna 53  
40313 Sv. Martin na Muri  
Croatia  
Tel. +385-1-62-53-500  
Fax. +385-1-62-13-900  
eko-trade@zg.htnet.hr

F

9 / 9

Révisé le: 20.09.2007 Remplace la version du: 17.07.2007 Date de PDF: 21.09.2007

SIL-N SDM N6 SNJF BLANCPVC 310ML

Art.: 44138

(c) COPYRIGHT 1987 - 2050

ALL RIGHTS RESERVED

### Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné  
VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

WGK = Cat. du danger pour l'eau (Allemagne) - WGK 3 = Comporte un danger élevé, WGK 2 = Comporte un danger, WGK 1 = Comporte un faible danger pour l'eau. VwVwS = Consignes administratives pour les substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

VOC = Volatile organic compounds (composants org. volatils (COV)) / AOX = composés halogénés org. adsorbables

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires,elles

ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.